FAŸ-LÈS-NEMOURS infos

le magazine municipal de votre village

2024 - 1er semestre

sommaire

ACTUALITÉS pages 2 à 3

TRAVAUX pages 6 à 9

PATRIMOINE page 10

SANTÉ page 11

ENVIRONNEMENT pages 11 et 12

PROJETS page 13

LA PAROLE À... page 13

CULTURE, ANIMATIONS ET ASSOCIATIONS pages 14 à 19

URBANISME page 20

FAŸ-LÈS-NEMOURS infos
le magazine municipal de votre village

N°9 - 1er semestre 2024
Directeur de la publication : Christian Peutot
Rédactrice en chef : Marie-Hélène Héliot-Guindre
ont collaboré à ce numéro : Marie Badja, Hanspeter Badja, Bernard Brun, Guillaume Chantereau, Frédéric Didillon, Marie-Hélène Héliot-Guindre, Éric Hamouche, Sybille Joubert, Isabel Maranhao, Romain Migeon, Gilbert Pavie, Christian Peutot
Photos : Sylvie Boulet, Guillaume Chantereau, Christophe Photo 77, Romain Migeon, Christian Peutot
PAO/Impression : DELAcreation/CreaDesignLP
Quantité : 300 exemplaires
Ce magazine est consultable en ligne.

La reproduction même partielle de ce document est interdite sans l'accord préalable.
Les textes contenus dans la rubrique «Tribune libre» n'engagent que leurs auteurs.

www.fay-les-nemours.fr

mot du maire

L'été approche à grands pas en cette année 2024, chargée de commémorations :

• 80 ans que notre pays fut libéré après le débarquement en Normandie par la coalition Américano-anglo-canadienne et de tous les résistants et combattants Français ; ceux des plateaux des Glières et du Vercors qui s'étaient sacrifiés en sauvant l'honneur des combattant de l'ombre ; ceux qui, sous l'impulsion du Général de Gaulle, participèrent aussi à chasser les Nazis de France et à libérer le département de Haute-Savoie avant Paris.

• 80 ans que votent les Françaises ; en effet, le 21 avril 1944, après une bataille sociale à toute épreuve, l'égalité homme-femme devant le suffrage avait pu prendre effet. En ces temps d'élections européennes, il est bon de rappeler que voter reste une chance et que certains, certaines s'étaient battus pour l'obtenir.

2024 est aussi pour notre village la fin des travaux de nos bâtiments communaux ; une belle médiathèque-salle polyvalente, un beau cabinet paramédical, une mairie rénovée avec des espaces pratiques et confortables et un centre technique municipal aux normes et bien plus fonctionnel vont être ou sont déjà rouverts au public. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour l'inauguration pour le samedi 12 octobre prochain.

Ce début d'année a connu aussi deux enquêtes publiques auxquelles bon nombre de Fayssiens ont participé, l'une pour le projet de délocalisation du hangar de vente de fourrage (paille et foin) et l'autre à la suite du projet du parc Eolien d'Ichy raccordé au poste R.T.E. de notre village.

L'église Saint-Sulpice a fait l'objet d'une étude par le cabinet Oriel afin de cerner les travaux à entreprendre et établir un ordre de priorité ; l'extension de la première mission confiée à ce cabinet d'architectes nous permettra d'avoir un bilan véritablement exhaustif de l'édifice. Le mur du parc rue de Montivier a été rénové avec pose de grilles et enlèvement de la terre qui déséquilibrait sa base. La gestion des eaux pluviales à l'entrée du lotissement de l'Ouche à Catherine a été revue et les chicanes rue Grande ont fait l'objet de modifications à la suite du revirement de l'agence routière territoriale.

Le projet de vidéoprotection devrait être relancé en fin d'année avec le choix d'une assistance à maitrise d'ouvrage spécialisée permettant de revoir le projet initié par la gendarmerie, tout en évaluant le coût de l'usage d'une fibre dédiée réduisant les coûts de fonctionnement à long terme.

Un syndicat mixte unique de l'eau et de l'assainissement est en cours de constitution sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, comme l'exige la loi NOTRe de 2015. Ainsi à Faÿ, il prendra en charge les services de l'eau et de l'assainissement non collectif.

Grâce aux associations et aux bénévoles toujours actifs, la vie du village est rythmée par des animations sportives, culturelles ou de loisirs qui permettent de nous retrouver pour passer un bon moment. Que de bons souvenirs de ces soirées à thèmes de l'association loisirs amitié, des activités proposées par la Commission communale animée par Corinne Rousteau et celles de la médiathèque (conteuses invitées ou histoires du lundi), des journées sportives mais aussi gustatives autour du sanglier de l'association des chasseurs !
Un grand merci à eux tous.

Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été en espérant que nos journées bien humides du printemps ne laisseront pas la place à une sécheresse intense.

Christian Peutot

Maire
3e Vice-président à la C.C.P.N.
Président du SIAEP

Bien cordialement,

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

SECTION FONCTIONNEMENT en suréquilibre

Budget excédentaire : 671 587 €

RECETTES

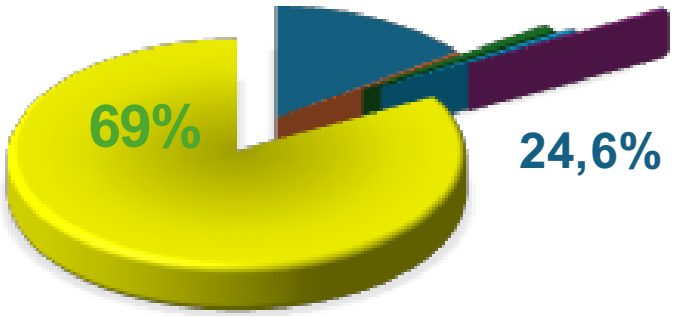

Impôts directs et taxes (73)	292186	24,6%
Dotations et subventions Etat (74)	50203,23	4,2%
Autres produits divers (75)	22000	1,8%
Produits de services (70)	4160	0,4%
Résultat reporté (002)	838815,77	69%
Total	**1207365**	**100%**

DÉPENSES

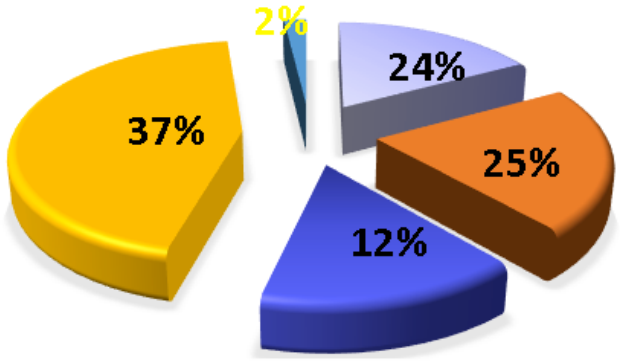

Charges à caractère général (011)	135700	25%
Charges de personnel (012)	197700	37%
Charges gestion courante (65)	127843	24%
Virement section investissement (023)	64135	12%
Atténuation de produits (014)	10000	2%
Charges spécifiques (67)	400	0%
Total	**525778**	**100%**

SECTION INVESTISSEMENT

Budget : 1 425 184 €

RECETTES

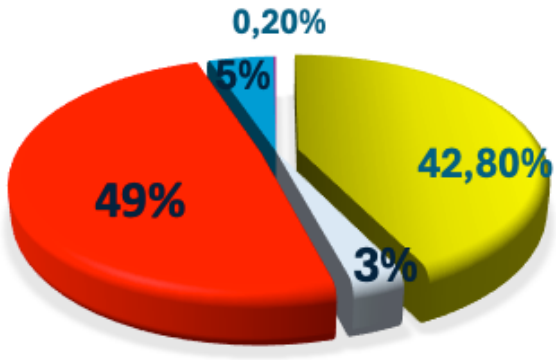

Affectation du résultat	614006,86	42.8%
Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	49450,42	3%
Subventions (13)	693415	49%
Virement de la section fonctionnement (021)	64 135	5%
Opération patrimoniales (041)	4176,72	0.2%
Total	**1 425 184**	**100%**

DÉPENSES

Déficit d'investissement reporté (001)	454006,86	32%
Restes à réaliser	160000	11.2%
Immobilisations corporelles (21)	777000,42	54,5%
Immobilisations incorporelles (20)	30000	2,1%
Opération patrimoniale (041)	4176,72	0,2%
Total	**1 425 184**	**100%**

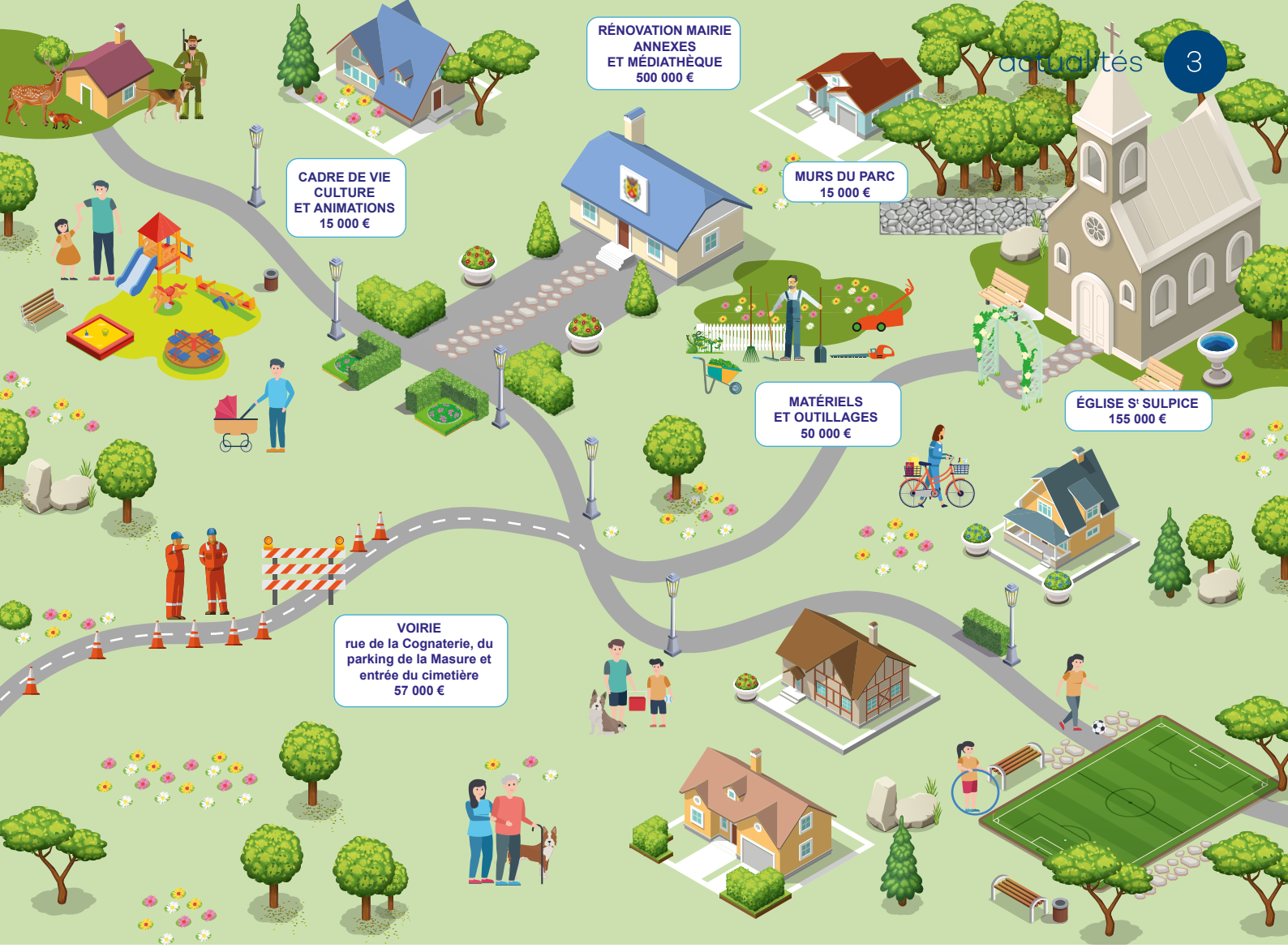

Après le débat d'orientation budgétaire organisé le 26 février, le budget prévisionnel 2024 a été constitué par l'équipe municipale afin de répondre aux nécessités d'investissement mais aussi de fonctionnement sur notre commune, et ce fidèlement au programme de mars 2020 que l'équipe avait élaboré pour réunir vos suffrages.

Comme tous les ans, ce budget, voté en suréquilibre, reflète notre maîtrise des dépenses et notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition constants depuis 1999.

Par suite de l'évolution de la taxe d'habitation, l'État, par la Loi de finances 2020, a modifié la taxe foncière du bâti (TFB), fusionnant la part perçue par le département et celle perçue par les communes. Pour compenser la baisse des recettes due à la suppression de la taxe d'habitation pour de nombreux ménages, la part de TFB, jadis perçue par le département, est désormais versée à la commune, ce qui revient à modifier le taux communal. En pratique, le taux de la TFB communale apparaît plus élevé que par le passé, passant de 17,25 à 35,25, mais sans changement pour le contribuable.
Notons que cette année, les bases ont été augmentées par l'Etat, ce qui n'est pas du fait des élus de notre municipalité.

Concernant le **budget de fonctionnement**, les recettes (**1207365€**) sont supérieures aux prévisions de dépenses (**535 778€**). On note une **majoration du coût des énergies** que nous subissons plus encore depuis la guerre en Ukraine, un remplacement de notre secrétaire de mairie pour un congé pathologique et le financement plus coûteux de l'action sociale, des écoles, des syndicats intercommunaux, du SDIS et du personnel de la commune.
Concernant le **budget d'investissement**, les recettes (**1 425 184€**) comprennent **64 135€** provenant du compte fonctionnement, ce qui prouve la bonne gestion du budget de fonctionnement dont une partie peut être dévolue à l'investissement, ce que l'on appelle aussi l'auto-financement. Au niveau des dépenses d'investissement, le compte 21 (**777 000€**) englobe :

- **Église tranche 1 : 155 000€,**
- **Travaux de rénovation de voirie rue de la Cognaterie, du parking de la masure et de l'entrée du cimetière : 57 000€,**
- **Murs du Parc : 15 000€,**
- **Travaux de réfection de la mairie, de ses annexes et de la médiathèque : 500 000€,**
- **Achats d'outillages, matériels roulants, livres pour la médiathèque, balayeuse, signalétique verticale et horizontale, agrandissement de la cabane de chasse, vidéoprotection et mise aux normes, évènements culturels (50 000€).**

Autant de pistes d'investissements définies par vos élus en débat d'orientation le 26 février dernier.

Les finances de notre commune sont **saines**. Nous continuons à nous employer année après année à ce qu'elles le restent, en adaptant nos investissements aux moyens humains et matériels de notre commune, obtenant des réponses positives à nos demandes de subventions (**693 415 € encore à percevoir sur 2024**) tout en maîtrisant nos dépenses.

Christian Peutot

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de M. Maxime BRUN route d'Ormesson (lieu-dit de la Butte)

Par arrêté n° 2-2024 du 15/01/2024, j'avais ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour une modification du PLU de Faÿ-lès-Nemours, la création d'une zone Ac en zone A sur la commune, en vue d'une déclaration de projet de construction d'un hangar avec toiture photovoltaïque sur le lieu-dit la Butte.

Conclusions générales du commissaire enquêteur

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur considère que le projet de construction d'un hangar
• Répond aux prescriptions réglementaires,
• Nécessite de modifier le plan de zonage du PLU en la création d'une zone Ac en zone A.

L'enquête s'est très bien déroulée avec une participation moyenne du public. Les observations portées sur ce projet sont toutes favorables au déplacement de l'activité de commerce de foin et de paille, car apportant une véritable solution de retour au calme pour les riverains.

L'avis du commissaire enquêteur motivé

• **Sur la forme :** il a rapporté au responsable du projet de construction d'un hangar les requêtes et les manques « supposés », recueillis lors de discussions avec les personnes venues aux permanences. Ces demandes sont détaillées dans le Procès-Verbal de synthèse ; dans son mémoire en réponse, le maitre d'œuvre s'est engagé à y apporter des réponses. Celles-ci paraissent satisfaisantes.

• **Sur le fond :** Il ressort que le projet de construction d'un hangar apportera une bonne solution au maintien d'une activité agricole dans le village. Cette solution a été retenue malgré la consommation de terres agricoles.

Les Personnes Publiques Associées (PPA) contactées ont rendu un avis favorable sur ce projet, notamment la Commission Départementale de Préservation Espaces Naturels Agricoles Forestiers. Ce déplacement d'activité supprimera les perturbations au centre du village (circulation, bruits, etc.) et l'ancien hangar retrouvera l'usage pour lequel il avait été construit (stockage d'engins agricoles). Le maire, dans sa réponse au PV de synthèse, apportera des solutions de contrôle et de rétablissement réglementaire en cas d'écart de l'exploitation.
Compte tenu des réponses obtenues du maitre d'œuvre, des observations des PPA, de la MRAe et des observations formulées par le public, un avis favorable à la déclaration de projet de construction d'un hangar en zone Ac nouvellement créée a été délivré.
À la suite du Conseil municipal du 28 mai qui a voté favorablement le changement de zonage de la parcelle en Ac la rendant constructible pour un usage agricole, la mise à jour du plan de zonage du PLU a été actée.
M. Maxime Brun devra déposer son permis de construire afin de pouvoir construire son hangar au plus vite.

Je souhaite remercier tous les Fayssiens qui ont participé à cette enquête publique pour affirmer leur avis. Ces actions de démocratie participative permettent de faire évoluer la vie d'un village dans la grande transparence pour tous.

Christian Peutot

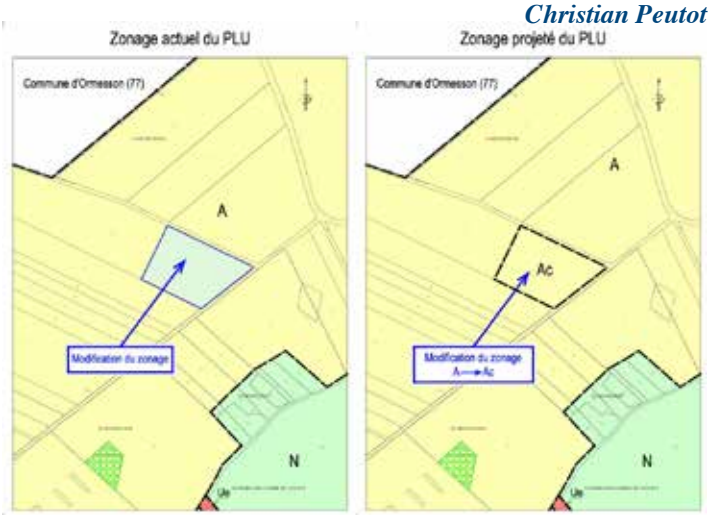

Projet de parc éolien d'Ichy et son raccordement au poste RTE de Faÿ-lès-Nemours

Vous avez été très nombreux à venir déposer votre avis concernant le projet de cinq éoliennes de 165 mètres de haut en bout de pâles et de 3,6 MW chacune sur la commune d'Ichy mais raccordées à Faÿ-lès-Nemours au poste R.T.E.

La Communauté de Communes du Pays de Nemours à l'unanimité ainsi que chaque Conseil municipal des communes de la CCPN ont voté contre ce projet. Les délibérations ont été envoyées au commissaire enquêteur qui les a intégrées à son rapport remis au tribunal administratif courant mai.
A ce jour, nous n'avons pas de retour de Monsieur le Préfet qui prendra sa décision pour accorder ou non le permis de construire.

Quelle que soit l'issue de ce projet, nous aurons fait entendre notre désarroi face à ces projets répétés qui dégradent nos infrastructures (voiries, trottoirs, signalétiques horizontales) et qui dégagent des ondes électromagnétiques non négligeables route de Chaintréauville avec la dizaine de câbles enfouis à ce jour.

Je remercie tous les habitants des communes voisines, les Fayssiennes et Fayssiens ainsi que l'association ADESO pour l'organisation d'une réunion publique qui a rassemblé plus de 60 personnes pour un vrai moment de démocratie participative.

Christian Peutot

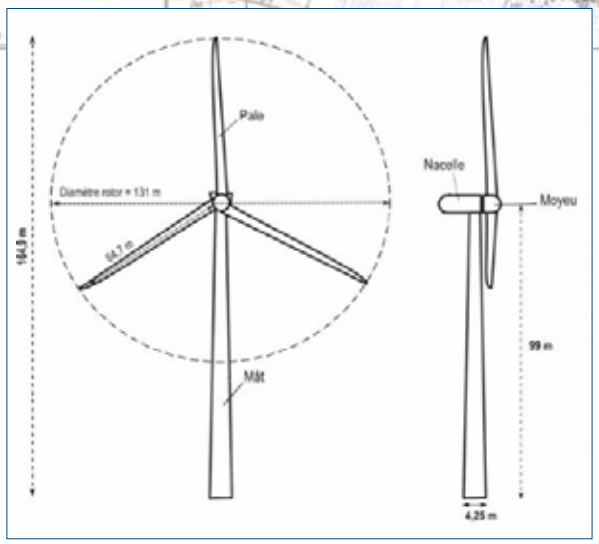

FIBRE OPTIQUE : TOUJOURS D'ACTUALITÉ !

Si vous n'avez pas encore la fibre optique, nous rappelons que depuis plusieurs années déjà, le fournisseur historique informe que le cuivre sera abandonné commercialement en 2026 et techniquement en 2030 dans notre sud Seine-et-Marnais. En conséquence, le VDSL2 issu de la montée en débit dont nous avions bénéficié depuis 2015 sera donc de facto arrêté. Comme la fibre optique est présente sur le village, vous pouvez demander votre raccordement à tout moment en contactant l'opérateur commercial de votre choix.

Si vous vous connectez grâce la fibre optique et que vous rencontrez un problème, il vous faut contacter en premier lieu votre opérateur commercial en lui demandant un ticket d'intervention. Si après vérification, il s'avère que c'est le réseau dans la rue qui est défectueux il vous faut joindre l'**opérateur d'infrastructure sur le site d'XPFIBRE**. Choisir «***vous êtes un particulier***», ensuite choisir «***déclarer un dommage réseau***» et là vous avez à choisir entre 3 cas :

- **Cas n° 1 : Vous avez un problème sur la ligne fixe.**
- **Cas n° 2 :** Vous êtes éligible mais vous avez des problèmes de raccordement.
- **Cas n° 3 :** Votre logement n'est pas éligible.

Si vous avez choisi le cas n°1 : le site vous demandera de fournir : l'évaluation du danger, le lieu du dommage, le type d'équipement endommagé, des photos et vos coordonnées.

La fibre est un plus pour tout le monde en termes de service. La CCPN, l'un de nos financeurs, reste mobilisée pour compléter les adresses oubliées, les conventions de façade non signées, les cas inéligibles de constructions récentes... et tout autre cas, tous différents les uns des autres.

Christian Peutot

LA MAIRIE ET SES ANNEXES

Cela fait plus d'un an à présent que les travaux de la mairie et de ses annexes ont débuté. Un certain retard est à constater, néanmoins rattrapé étape par étape par l'architecte M. Alamercery qui veille à ce que la fin des travaux soit bien fin juillet comme initialement prévu. Plus de 900 000 € ont été investis dans ce vaste chantier pour bénéficier d'un bâtiment aux normes pour personnes à mobilité réduite, moins énergivore et plus fonctionnel.

Passons en revue les travaux

1. Consolidation de la structure du bâtiment par un chainage des murs et démolition du plancher bois pour le remplacer par une dalle béton

Le bâtiment a été expertisé par un cabinet d'étude structure H3M afin de déterminer l'état de la structure du bâtiment et du plancher bois que nous devions à priori conserver. L'analyse a démontré qu'il était préférable de consolider par un chainage les murs entre eux et de substituer au plancher, une dalle béton comme cela a été réalisé dans l'autre partie du bâtiment. Après la démolition de l'ancien plancher, les hourdis ont été posés pour accueillir un camion toupie afin de déverser le ciment sur le plancher à coffrer.
Cette étape nous permettra d'avoir une dalle solide et surtout coupe-feu, ce qui renforce par la même occasion la défense incendie de l'édifice.

2. Les fenêtres

Toutes les fenêtres ont été changées ainsi que les baies et portes doubles. Les tableaux de fenêtres ont été mal réalisées et les fenêtre posées dans des conditions de températures trop basses occasionnant de mauvaises poses avec obligation d'une dépose-repose chronophage.

3. L'isolation intérieure

40 cm de laine de verre vont être plaqués sur tous les murs extérieurs afin de réduire les pertes de chaleur l'hiver et isoler du chaud l'été. Les rails sont appliqués au mur avec des fixations plastique pour éviter les ponts thermiques.

4. Pose de parement, ravalement des façades des extensions et végétalisation des toits-terrasses

Un parement de briquette pour orner les ouvrants sur le cabinet paramédical ainsi que sur l'extension des bureaux a été posé. Le ravalement a été réalisé sur toutes les extensions afin de rendre l'ensemble harmonieux. Les gouttières ont été changées et la végétalisation des toitures terrasse permettra aussi d'assurer l'isolation thermique du toit.

5. Les voiries et réseau

L'accès derrière la mairie a été goudronné ainsi que devant les garages et abords. le parvis de la mairie sera aménagé quand les travaux intérieurs seront terminés.

6. Le préau

La charpente du préau a été reprise ainsi que l'arase du mur par le maçon du fait de son très mauvais état. Les tuiles ont été changées par le couvreur ainsi que le faitage et les rives. Ce beau préau retrouve une nouvelle jeunesse !

AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX DE VOIRIE

Mur du parc rue de Montivier

Comme le mur du lotissement en haut de la rue de Montivier réalisait un arc dangereux car poussé par les terres souvent gorgées d'eau, nous avons décidé d'enlever les terres derrière le mur et de le soulager en le déconstruisant et en le substituant à des grilles bien plus légères.
Nous avons ensuite rechargé les fondations du mur avec du gros calcaire permettant à l'eau de s'infiltrer et d'assurer la sécurité près du mur.

Amélioration du caniveau à l'entrée de l'ouche à Catherine

Le caniveau a été refait à l'entrée du lotissement pour permettre aux eaux de pluie de s'écouler dans le regard implanté dans le terre-plein.

Travaux de voirie rue Grande pour casser la vitesse excessive

Bien qu'une réunion ait été organisée avant de poser les plots plastiques K6 pour délimiter une écluse et un rétrécissement, les ilots semblent poser problèmes aux professionnels de l'agriculture.
Le 13 mai dernier, en accord avec M. Guillaume Chantereau, nous avons réalisé des essais avec sa moissonneuse sous les yeux d'une responsable de l'Agence routière territoriale (ex D.D.E. pour ceux qui ont connu) afin de démontrer que le placement des plots devait être amélioré.
D'un commun accord, les plots ont été déplacés et cette nouvelle configuration est actuellement en phase de test.

Christian Peutot

AMÉNAGEMENT PAYSAGER AUTOUR DE LA MÉDIATHÈQUE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

La médiathèque de Faÿ a ouvert ses portes en septembre 2023. Située à côté de la salle polyvalente et à proximité immédiate du stade, elle est très largement ouverte sur l'extérieur, ses portes-fenêtres donnant accès une terrasse de 58 m² plein sud. À noter qu'elle fait partie du réseau des médiathèques du Pays de Nemours et que son aménagement intérieur a été réalisé avec le soutien du département et de l'État.

Pour permettre à tous de bénéficier de ce bel endroit situé dans l'ancien parc du château, en particulier de pouvoir s'installer de façon sécurisée sur la terrasse aux beaux jours, notre projet est l'aménagement paysager des abords de la médiathèque et de la salle polyvalente en respect de notre engagement «zéro phyto» nous interdisant l'utilisation de désherbants sur le domaine communal.

Pour cette étape d'aménagement, le Conseil municipal a voté les aménagements suivants :

• **Terrasse :**
- Installation de jardinières.
- En contrebas, plantation d'une haie décorative pour sécuriser la terrasse et sur le talus de deux massifs de trois arbustes.

• **Esplanade devant le bâtiment**
(après nettoyage et ajout de terre) :
- À droite de l'entrée, haie décorative identique à celle prévue pour la terrasse.
- À gauche de l'entrée, plantation d'un cyprès de Florence et de lavande.

• **Le long de l'allée vers l'entrée de la salle de spectacle :**
- Sur la bande de droite, création d'une haie fleurie.
- Sur la talus à gauche, création de quatre touffes arbustives.

Romain Migeon

Ces aménagements seront lancés sous condition d'obtenir l'aide de la région Île-de-France.

Ce projet a été soumis dans le cadre du ***budget participatif 2024****, un projet d'adaptation au changement climatique que* ***nous vous avons demandé de soutenir par vos votes.***

ÉGLISE : RÉSULTATS DE L'ÉTUDE PRÉALABLE À DES TRAVAUX DE STRUCTURE

Après avoir été missionné en décembre 2023, le cabinet Oriel a remis son étude le 26 mars 2024, chiffrant à 230 000 €/TTC le montant de travaux à entreprendre.

Les travaux suivants seraient effectués en 3 phases :
- le contrefort,
- le mur d'enceinte,
- la protection contre la foudre,
- la restauration du plafond plâtre de la nef,
- la mise aux normes électriques et la sonorisation,
- la mise aux normes incendie.

Cette étude a mis en évidence l'avancée du contrefort à droite de l'entrée face à l'église ; l'étude complémentaire géotechnique du cabinet Renfor précise que le sous-sol sous le contrefort est peu stable, ayant tendance à « emmener » le reste de l'Eglise. Le cabinet Oriel préconiserait de supprimer le contrefort, sachant le bâtiment adossé au caquetoire.

Le mur d'enceinte qui donne sur la rue de l'église, présente des déformations en arc dues à des poussées hydrostatiques par la terre gorgée d'eau de pluie. Là encore, une étude géotechnique a été réalisée par le cabinet Renfor, puis analysée par le cabinet Michel Bancon. Les notes de calcul font apparaitre un désordre qui n'est pas dû aux fondations elles-mêmes, mais à une faiblesse de l'ouvrage compte-tenu de la hauteur des terrains soutenus.

Riche de ces études, il est préconisé les interventions suivantes :
- Soulager le mur en diminuant la hauteur de soutènement sur un à deux mètres pour certaines parties définies avec des précautions liées à l'utilisation d'engins en pied de mur.
- Reprise des jointements du mur, des fissures…
- Création de barbacanes et un drain en pied de mur.
- Supprimer le coffret ou tout ouvrage apportant des faiblesses.

Le rapport de diagnostic partiel de l'édifice du cabinet Oriel met également en évidence des désordres au niveau du clocher, du chœur et de la chapelle sud. Comme il serait plus coûteux pour la commune de ne traiter que partiellement l'édifice et en raison de l'absence de diagnostic complet pour ce bâtiment, le Conseil municipal a voté le 8 avril dernier, une extension de la mission du cabinet Oriel, à raison de 7 400 € subventionnée à 60% par le département et la DRAC (c'est-à-dire l'État), soit un reste à charge pour la commune de 2 960 € HT.

Même si je suis bien conscient que notre Église est en travaux depuis 5 ans maintenant, une cartographie avec estimation exhaustive des travaux à faire nous permettra de prendre les bonnes décisions en toute connaissance et de mieux phaser les travaux à venir pour qu'une fois achevés, cet édifice soit à l'abri de travaux structurels important.

Christian Peutot

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La commune a eu le plaisir de vous inviter à une réunion publique le lundi 12 février à la salle des fêtes. Lors de cette rencontre, nous vous avons présenté deux nouvelles offres spécialement négociées pour vous :

- Une complémentaire santé avec des tarifs attractifs.
- Un contrat d'assurance dépendance à des conditions avantageuses.

Grâce à un conventionnement gratuit avec la commune, ces offres sont accessibles à tous les habitants. Ne manquez pas cette occasion unique de bénéficier de solutions adaptées à vos besoins et à ceux de votre famille.

Il est toujours temps de prendre contact pour une demande de devis ! N'hésitez pas à vous informer. Il est toujours temps de prendre contact pour une demande de devis.

LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le **contrôle de bon fonctionnement et d'entretien** de son installation, obligatoire sur site tous les 5 ans, consiste à vérifier que :

- le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant et n'entraîne pas de pollution des eaux,
- l'entretien est fait régulièrement et n'entraîne pas d'inconvénient de voisinage (comme des odeurs, fuites…),
- il ne porte pas atteinte à la santé publique.

Les propriétaires sont informés individuellement du prochain contrôle par un courrier de la mairie pour une prise de rendez-vous. Ce contrôle coûte 45€, sauf pour les installations équipées d'une microstation pour lesquelles il est demandé de fournir une copie du dernier rapport d'entretien réalisé.
En cas de refus du contrôle, la commune ne portera aucune responsabilité en cas de dysfonctionnements de l'installation ou de pollution.
La prochaine campagne de **vidanges groupées** aura lieu en octobre les vendredis 4,11 et 25 et samedis 12 et 26 octobre. L'entreprise agréée et conventionnée est la SARL Des Brosses de Treilles-en-Gâtinais. Les dates de la campagne d'automne et les coordonnées de l'entreprise sont consultables sur le site Internet de la mairie.

La vidange de l'installation doit être impérativement réalisée par une entreprise agrée par la préfecture. Les entreprises agréées sont tenues de déverser les vidanges en station d'épuration. Les listes sont consultables sur le site internet de la mairie ou de la préfecture.

Toute **nouvelle installation** ou **rénovation** doit impérativement faire l'objet d'une demande auprès de la mairie. Le Formulaire est disponible sur le site internet ou en mairie. L'installateur doit impérativement prendre contact avec la mairie pour faire contrôler la conformité des travaux avant le remblaiement complet de l'installation.

Lors d'une **vente immobilière**, le diagnostic de l'installation existante doit être réalisé par un organisme extérieur agréé. La SAUR qui est conventionnée, réalise ce diagnostic.Tout nouvel acquéreur d'une habitation ayant une installation non conforme à l'obligation impérative de réaliser la mise aux normes de son installation, dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Hanspeter Badja

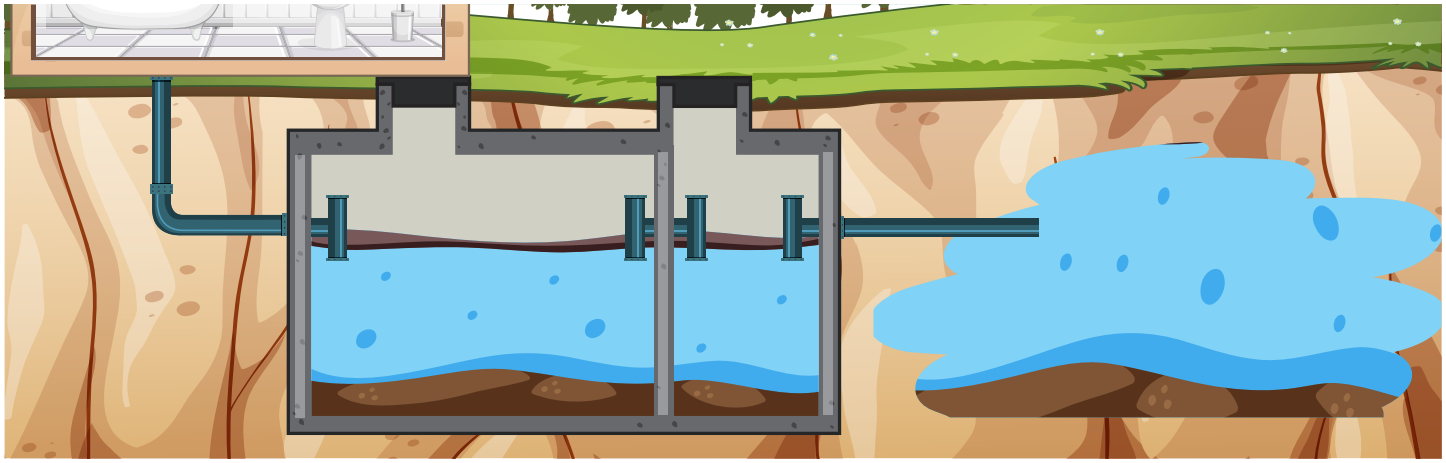

SYNDICAT DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NEMOURS

Comme nous l'avions évoqué dans le précédent magazine, la loi NOTRe de 2015 puis la loi 3DS de 2020 impose à la Communauté de Communes de reprendre la compétence gestion de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2026. Il a été convenu à l'unanimité des maires de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN), décision épaulée par une étude d'un cabinet spécialisé, de créer un syndicat unique à qui la CCPN transférera sa compétence afin de bénéficier de l'expérience des syndicats existants (dont le SIAEP) et des référents des communes en régie ou en délégation directe de service public.

Les quatre syndicats présents sur la CCPN ont fusionné administrativement et les préfets de Seine-et-Marne comme du Loiret* ont arrêté le périmètre. Tous les Conseils municipaux des communes adhérentes aux quatre syndicats dont Faÿ-lès-Nemours, se sont positionnés favorablement à la majorité qualifiée.

En début d'année 2025, le syndicat unique pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sera officiellement créé. Durant l'année, les communes de Larchant, Guercheville, Garentreville, Villiers-sous-Grez et Amponville se positionneront pour rejoindre le nouveau syndicat. Fin décembre 2025, 24 communes seront adhérentes au syndicat pour un départ au 1er janvier 2026.
En 2026, ce syndicat permettra ainsi à Faÿ-lès-Nemours de gérer la fourniture de l'eau potable et d'assurer le suivi de l'assainissement non collectif.

Christian Peutot

(*) Augerville-La-Rivière est dans le Loiret

*Étude de gouvernance relative à la prise de compétence AEP** et ASSAINISSEMENT de la CCPN Gouvernance future : Périmètre de par la loi AEP*

COGITE LKA

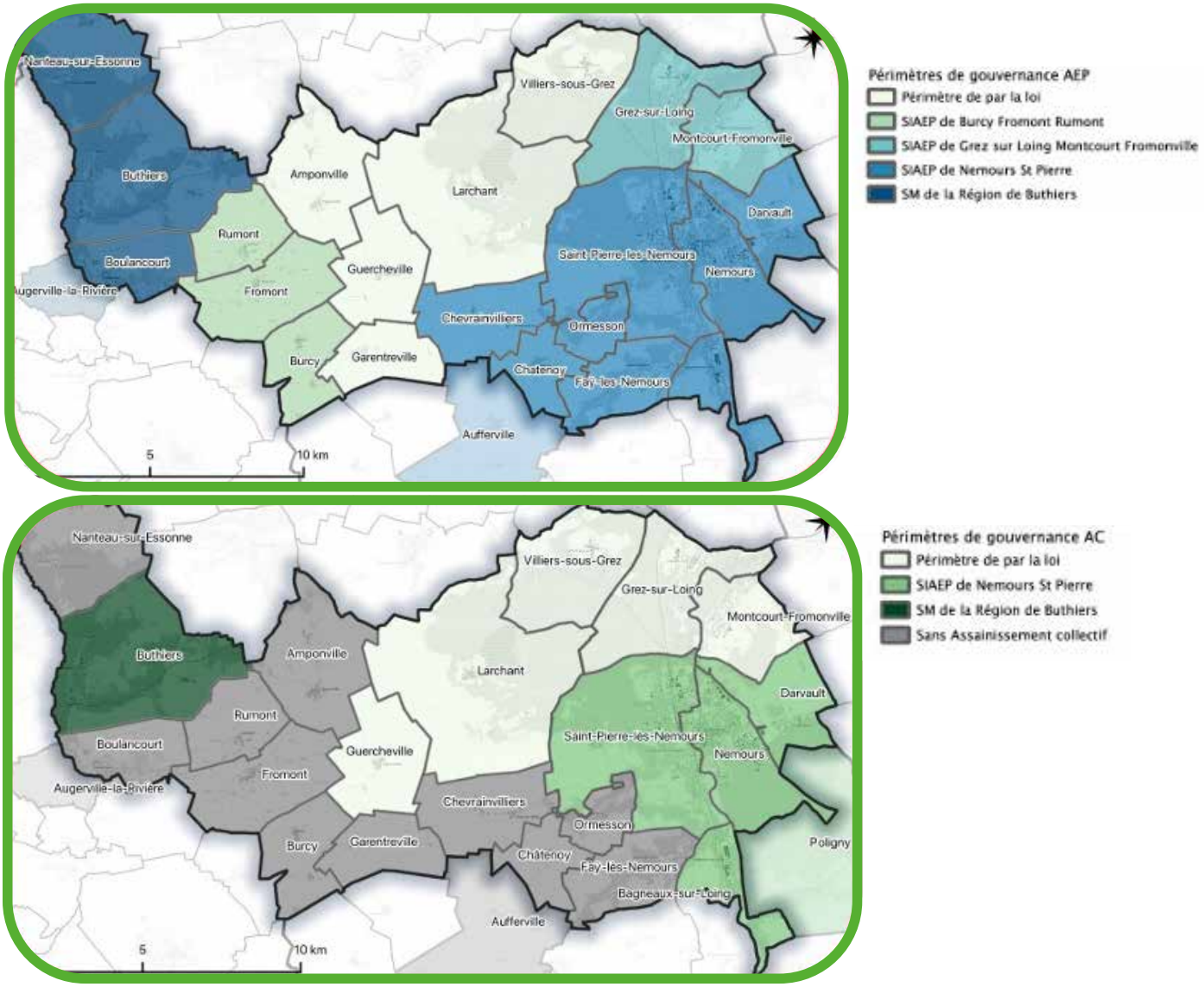

***** La compétence AEP comprend la protection de la ressource en eau, la production, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable.***

VIDÉOPROTECTION

Dans un précédent magazine, nous faisions état du projet départemental, via le bouclier de sécurité, d'un marché lancé permettant d'offrir les services d'un assistant à maitrise d'ouvrage concernant les projets de vidéoprotection dans les villes et villages Seine-et-Marnais.

Ce marché a été voté en Conseil syndical par Seine-et-Marne numérique où je siège ainsi qu'au Bureau et le prestataire sera accessible dès juillet 2024. Grâce à ce support, nous rouvrirons le dossier, réévaluant le placement des caméras mais surtout vérifiant si nous ne pouvons pas utiliser une fibre dédiée au PRM Med (grosse armoire de rue) de 2015 pour éviter le recours à des cartes GSM dans chaque caméra dont le coût de fonctionnement est prohibitif.

Parallèlement, le projet d'ouvrir un centre de supervision départemental mutualisé va prendre effet, ce qui permettra

aux villages comme le nôtre de limiter les équipements nécessaires, d'éviter de nouvelles tâches à nos personnels peu nombreux et d'obtenir une qualité d'images très importante.

Il est parfois utile d'attendre pour faire des économies tout en ayant un service de meilleure qualité !

Christian Peutot

soutien à nos entrepreneurs

LA SALLE POLYVALENTE AU SERVICE DES PRODUCTEURS LOCAUX

À ma demande, le Conseil municipal, le 6 février 2024 a voté la possibilité d'accorder à titre gratuit le prêt de la salle polyvalente pour une journée dans l'année aux entreprises et producteurs du village.
Notons que nos producteurs (d'art, de miel, d'œufs, pommes de terre et tous les produits très localisés) pourraient être intéressés pour organiser une journée de vente au village...
Les élus ont été unanimes à soutenir cet élan.

Christian Peutot

ELAWOOD

LA PETITE HULOTTE

TIM Jardinage
Tim Jardinage vient de s'installer à Faÿ. Cet auto-entrepreneur entretient les espaces verts des particuliers et des entreprises : taille de haies, tonte, débroussaillage, taille d'arbustes et fruitiers, plantation, création et entretien gazon, dessouchage, petite maçonnerie paysagère, clôtures.

Les particuliers peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%, l'entreprise étant affiliée au service à la personne.

GARAGE DUPLESSIS
Fort de ses 15 ans d'expérience en mécanique auto, Quentin Duplessis crée sa propre affaire 2 rue des Roches à Faÿ.

Tout près de chez vous, sa valise de diagnostics multimarques lui permettra de vous proposer et d'effectuer les réparations nécessaires sur votre véhicule.
Contact : 06 45 55 13 91

PÂQUES À FAŸ

Ateliers de Marie et chasse aux œufs

Notre œuf de Pâques s'est refait une beauté ! Bravo à Romain et Lionel qui l'avaient rénové pour ce beau dimanche de Pâques où tous nos petits lapinous partirent à la recherche des œufs autour du stade. Nous remercions Josiane et les parents qui les ont accompagnés pendant l'atelier.

Marie Badja

THÉÂTRE À FAŸ

Viens voir les comédiens ! chantait Charles Aznavour.
Le 6 avril, la compagnie de théâtre amateur de Morêt-sur-Loing a interprété en salle polyvalente la comédie en trois actes de Pierre Chesnot : « A VOS SOUHAITS ! « pour nous, amateurs de théâtre, de quiproquos, pour le meilleur et pour le rire.
Le théâtre c'est la vie, qu'il soit comédie burlesque ou dramatique, c'est toujours l'émotion qui nous est donnée, avec des personnages en chair et en os et qui osent et

que nous applaudirons encore et encore pour ces belles découvertes et rencontres.
De Moret ou de Poligny, merci les comédiens et à bientôt !

Gilbert Pavie

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La mairie de Faÿ-lès-Nemours a organisé ce même jour, deux cérémonies pour deux belles causes différentes :

- L'une, autour de la Gerbe du Souvenir, pour l'anniversaire de Fête de la Victoire du 8 mai 1945 en reconnaissance du courage de ces Soldats morts au combat.
- La seconde, autour du verre de l'amitié en salle polyvalente, pour rencontrer et faire connaissance de nos nouveaux habitants. La communication entre tous a permis ainsi des échanges fructueux pour une meilleure et facile intégration dans notre village.

Ce furent deux moments de fête, de partage, d'émotion et de plaisir.

Gilbert Pavie

7e ÉDITION DU MUCO'TRAIL

Avec plus de 500 coureurs répartis sur 2 courses le 3 mars dernier, l'événement est devenu un rendez-vous incontournable. Un grand bravo aux vainqueurs !

7e ÉDITION DU MUCO'TRAIL

Avec plus de 500 coureurs réunis sur 2 courses, cet événement est devenu un rendez-vous incontournable !
Un grand bravo aux vainqueurs !

CYCLISME À FAY : 2e ÉDITION DU PRIX DE LA MUNICIPALITÉ

Le 1er mai 2024, la section cyclisme de l'USNSP organisait la 2e édition du Prix de la Municipalité de Faÿ. Pas moins de 180 coureurs répartis dans 7 catégories sont venus en découdre sur le circuit tracé à Faÿ et de la campagne environnante.
Étape du Challenge Ufolep 77, notre épreuve se veut un rendez-vous incontournable de la saison cycliste depuis 2 ans. Un grand merci à la Municipalité de Faÿ, ainsi qu'aux Municipalités de Bagneaux-sur-Loing, Bougligny et de la Madelaine-sur-Loing, pour leur aide dans la réussite de l'évènement.
Le stade de la commune, mis à disposition de l'USNSP, a servi de plateforme à l'organisation, à la restauration des bénévoles (que nous remercions chaleureusement), et aussi à la remise des récompenses remises par M. le Maire Christian Peutot, de nombreux élus de la commune, et M. John Hochart président de l'USNSP.
USNSP Cyclisme tient à remercier tout particulièrement M. Romain Migeon pour son investissement et son aide dans l'organisation de cette épreuve cycliste, sport particulièrement cher à son cœur.
Nous donnons rendez-vous en 2025 pour la 3e édition du Prix de la municipalité de Faÿ.

Romain Migeon

FÊTE DU VOISINAGE

En habitant le même village rural, le même quartier, parfois la même rue, il arrive que nous nous croisions, sans nous connaître, sans même nous présenter, alors que nous pourrions tant nous apporter, quelques conseils, de l'entraide, des échanges chaleureux et faciliter ainsi une belle cohésion fayssienne, dans le respect de l'intimité de chacun.

Les relations entre voisins peuvent avoir ainsi pour base, la solidarité, la sincérité, l'admiration, le sourire, le rire partagé, mais hélas parfois aussi la jalousie, le mensonge, l'opportunisme, des discussions à n'en plus finir, parfois ombrageuses... Tout est possible !

Rencontrer les autres, faire preuve d'attention autour de soi, fait partie de la vie. C'est la sociabilité. Napoléon disait « quand on veut, on peut ; quand on peut, on doit. » Oui, il faut oser ! En toute modestie, notre équipe municipale, dans un esprit de volonté et de proximité, tente et réussit, je crois avec un certain succès, quelques actions, grandes ou petites, et notamment celles d'organiser entre «voisins» des rendez-vous artistiques, festifs, gustatifs, sportifs et autres...

Gilbert Pavie

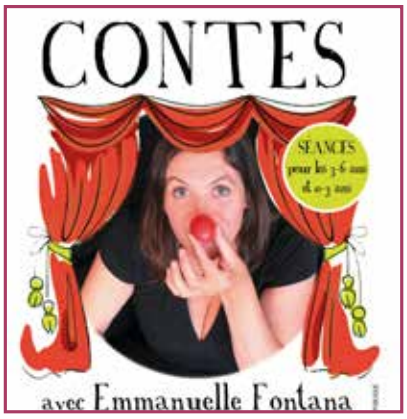

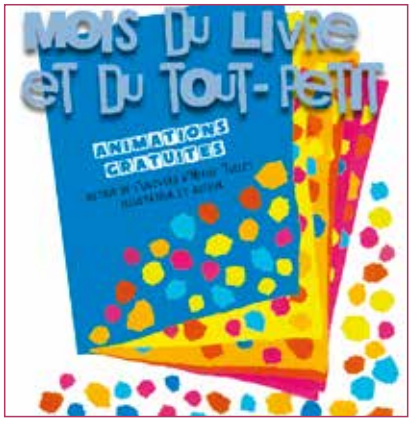

La médiathèque de Faÿ, relais d'évènements nationaux ou locaux

Les ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale sont à l'initiative d'évènements nationaux sur des thématiques variées autour de la lecture. Toute médiathèque participant à l'évènement bénéficie de relais médiatiques et d'un kit de communication facile à adapter pour présenter l'animation proposée localement. Ainsi chaque médiathèque peut-elle mieux faire connaître ses multiples ressources et celles du réseau auquel elle appartient.

En 2024, les dates du 18 au 21 janvier avaient été retenues pour les Nuits de la lecture sur le thème du corps et celles du 9 au 25 mars pour le Printemps des poètes sur celui de la grâce. Les médiathèques du Pays de Nemours, en particulier celles d'Amponville, Buthiers, Nemours et Villiers-sous-Grez ont participé à ces évènements. À Faÿ, avec le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Nemours pour les **Nuits de la lecture**, nous avions invité Layla Darwiche, conteuse à la très grande notoriété.
Le 20 janvier, avec la tricoteuse de mots, elle a enchanté de ses contes une trentaine d'auditeurs en fin d'après-midi. Pour le Printemps des poètes, un choix de livres de poésie pour grands et petits, avait été réservé à la médiathèque départementale (Conseil départemental) et était présenté sur table, une action qui a rencontré un certain succès.

À Nemours, a été organisée la 1ère du **salon du Manga** le 17 avril où plus de 2 300 visiteurs se sont bousculés à la Scène du Loing. Nous avons été point-relais pour le prix Manga, organisé par la CCPN. La lecture de cinq titres de manga était proposée.

Notre collaboration avec le Réseau Petite Enfance de la CCPN est toujours aussi active. L'animation mensuelle « Histoires du lundi » continue de rencontrer un vif succès. Dans le cadre du « **Mois du livre et du tout petit** », la conteuse Emmanuelle Fontana a réjoui nos petits avec son spectacle Poulette et cocotte le 1er juin. Nous avons aussi eu le grand plaisir de recevoir du samedi 25 mai au mardi 4 juin l'exposition des créations des ateliers du Relais Petite Enfance et des résidents de l'EHPAD du Canton de Nemours. Cette exposition à la manière d'Hervé Tullet est le résultat d'une activité d'éveil imaginée et menée à bien par Mme Sylvie Boulet du RPE et Sandra Rocher, animatrice de l'EHPAD du Canton de Nemours. Assis, debout, allongés, petits et grands étaient invités à explorer les couleurs, les formes, les objets détournés, la variété des matières et créer par la manipulation, l'imagination... pour s'amuser, pour partager ; sans résultat attendu, ce fut vraiment **jouer** !

Nous pouvons déjà annoncer la **Fête de la science 2024**, manifestation nationale sur le thème «Océan de savoirs» **du 4 au 14 octobre**. La commune de Bagneaux-sur-Loing, en collaboration avec la médiathèque de Faÿ, accueillera le Cosmorium à la maison des verriers. Des **projections numériques en planétarium** seront commentées par Loïc Javoy, médiateur scientifique planétariste, **le 11 octobre pour les scolaires**, puis le **12 octobre pour tous** avec des séances gratuites avec réservation. Cette animation avait rencontré un vif succès l'an passé à Villiers-sous-Grez.
La CCPN prend en charge financièrement cette action.

Et surtout, la **nouvelle médiathèque de Faÿ-lès-Nemours sera inaugurée le samedi 12 octobre 4 allée du Parc**. Venez nombreux !

Marie-Hélène Héliot-Guindre

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

Le buffet des voeux du Maire 2024

Comme à son habitude depuis plusieurs années début janvier, l'Association a eu le plaisir de vous proposer le traditionnel buffet des vœux de Maire.
Nous nous sommes régaler à le préparer et à satisfaire les papilles de tous les invités.

Encore merci à Christian Peutot, Maire de Faÿ et son conseil municipal pour la confiance accordée.

Retour sur la soirée Bistrot d'Autrefois : un succès inoubiables : « *Et 2 moules-frites pour la 12* »

Les habitants de notre commune ont eu le bonheur de se replonger dans l'ambiance chaleureuse des bistrots d'antan lors de la soirée spéciale organisée à la salle des fêtes. Nappes à carreaux, moules-frites et une ambiance conviviale ont fait de cet événement un véritable succès.

Les participants ont savouré des plats traditionnels dans une atmosphère rappelant les bons vieux temps, où le partage et la convivialité étaient au cœur des rencontres.

La bonne humeur était palpable et les sourires nombreux, faisant de cette soirée un moment de bonheur et de retrouvailles.

Un succès partagé : « Fin Mai, venez comme vous êtes »
Nous avons eu le plaisir de nous retrouver une nouvelle fois lors de notre apéro convivial, organisé en collaboration avec la Mairie. Cet événement a été une magnifique occasion de rassembler les Faÿssiennes et les Faÿssiens autour de leurs meilleures salades, quiches et gâteaux.

La soirée a été marquée par une ambiance chaleureuse et festive, où chacun a pu partager ses spécialités culinaires et profiter d'un moment de convivialité et de partage. Les échanges et les sourires étaient au rendez-vous, témoignant de la belle entente qui règne au sein de notre communauté.

Retour sur le thé dansant : «Danse avec nos Stars»
En février dernier, la salle polyvalente a vibré au rythme des danses de salon lors du Thé Dansant, une animation orchestrée par l'inimitable DJ Patrick.

Cet événement, qui a réuni des danseurs émérites de notre commune et d'ailleurs, a confirmé que les danses de salon ont encore de belles années devant elles.

Vive la danse, vive le partage, et à très bientôt pour de nouvelles aventures dansantes !

Programme 2nd semestre 2024

samedi 6 juillet - Bal champêtre

dimanche 8 septembre - Brocante

samedi 16 novembre - Soirée dansante

Début décembre - Arbre de Noël

RETROUVEZ NOUS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
- **Lundi et vendredi :** marche à pieds
- **Mardi et jeudi matin de 9h à 10h :** gymnastique seniors à la salle polyvalente
- **Jeudi :** atelier déco et jeux

CONNAISSONS-NOUS DE L'HISTOIRE DE FAŸ ET DE SES ENVIRIONS ?

M. Neveu avait mené un travail remarquable pour publier la monographie de Faÿ parue en 1900 et rééditée par nos soins. Beaucoup de questions restent aujourd'hui sans réponse, sans compter qu'il manque plus d'un siècle de l'histoire de Faÿ, la 1ère comme la 2nde Guerre mondiale, le dépeuplement du village et la disparition des commerces et de l'école, l'impact de l'automobile et celui de la généralisation du chemin de fer, la transformation de l'agriculture, etc.

Même en se limitant aux périodes du 16e au 19e siècles, de nombreux documents sont apparus depuis 1900 qui apporteraient un éclairage nouveau aux éléments évoqués par M. Neveu. Semble-t-il au cours de ses recherches historiques, il a ignoré certains détails ou certaines pistes, peut-être parce qu'il n'y voyait pas d'intérêt ou parce que l'attitude des intellectuels ou des chercheurs du siècle dernier était sensiblement différente de celle d'aujourd'hui. Il est aussi possible que certains détails ne l'aient pas frappé parce que trop proches de lui ou de son propre mode de vie.

Ainsi, M. Neveu connaissait-il l'existence de « Plans du château et parties du village » de 1775 conservés aux archives nationales ; il en donne même la cote exacte. Toutefois, il ne mentionne pas la présence d'un four à briques au nord du château et, plus surprenant, l'absence du colombier. Certes, le four est en ruines, dans un état déplorable ; une étude approfondie de la maçonnerie, dont le lien avec les soupiraux pratiqués dans le mur du château, resterait à faire, d'autant que cette activité préindustrielle a dû jouer un rôle prépondérant pour tous les habitants du village.

Il ne mentionne pas non plus que ces plans montrent le parc sous un jour qu'on n'imagine pas aujourd'hui, avec une profusion de massifs entretenus, de potagers, de vignes et un dédale d'allées ou encore que les constructions extérieures en forme d'hémisphère, accolées aux murs des quelques maisons représentées pourraient être des fours à pain ou de simples cheminées.

De nombreuses années à fouiller dans les archives, bibliothèques et musées seraient sans doute nécessaires pour faire suite aux travaux de M. Neveu et actualiser sa monographie.

Bernard Brun

TÊTES PASSANTES

Un album de chansons en lancement Chansons à Vif

L'esprit du projet s'appuie essentiellement sur la richesse émotionnelle des compositions et la portée affective des textes, tenter de créer une écriture singulière et acérée, pour mieux exposer les tableaux erratiques d'une société désorientée vraisemblablement déclinante, parfois délibérément myope et immuable.
Utopistes, nous sommes un certain nombre à penser que, seule, l'intervention artistique aura quelque chance d'arracher l'humanité des sables mouvants vers lesquels elle s'engouffre. La poésie sous toutes ses formes, la sensibilité, l'émotion, le questionnement et quelquefois la transgression sont ses armes.
Nous avons pris le parti d'appuyer notre propos substantiel par un mix accentuant les paroles plutôt parlées que chantées.
L'humour et la légèreté imprègnent aussi parfois certains titres.
Bonne écoute !

Paroles : Frédéric Didillon
Musique : Théo Berger

FÊTE DU SANGLIER RÔTI

Une journée très réussie pour cet évènement organisé le samedi 25 mai par la société de chasse de Fay avec une météo favorable et des convives encore plus nombreux cette année pour un menu gaulois ! 210 repas ont été servis à table par une équipe bien rodée. Quinze cuissots de sanglier - des sangliers prélevés sur la commune - et deux de chevreuil avaient commencé à cuire dès 5h du matin !
Le but de cette journée est de partager de bons moments de convivialité dans un esprit de fête champêtre dans ce beau cadre du stade de Faÿ, entretenu et préparé par les agents communaux pour cette occasion.
Les 1ères olympiades ont eu lieu avec des épreuves de tir à la corde, de sauté en sacs, de lancer de frisbee et même de hula-hoop, quand d'autres ont bien profité des terrains de pétanque.

Encore un grand merci à mon équipe et leurs conjointes pour le travail effectué et la qualité de service ainsi qu'aux personnels de la commune et à l'association ALA pour l'emprunt de matériels ! On vous dit à l'année prochaine.

Guillaume Chantereau
Président de la société de chasse de Fay

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Comme tous les ans en collaboration avec la commune et le SMETOM pour le prêt de pinces de ramassage et de sacs, le nettoyage de printemps ouvert à tous était organisé le dimanche 17 mars par la société de chasse de Fay. Cela a permis à la vingtaine de personnes présentes de ramasser les déchets abandonnés en bordure de route ou dans les chemins pour avoir une commune propre.
C'est avec satisfaction que nous trouvons de moins en moins de choses à ramasser même si cela serait encore mieux de ne rien trouver. Il y a encore trop souvent des personnes malintentionnées qui prennent la nature pour une poubelle en y jetant une canette ou paquet de cigarette par-dessus sa fenêtre de voiture ou bien un reste de déménagement caché dans un fond de bois.
Les déchets ont ensuite été acheminés à la déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours avant de clôturer la matinée par un casse-croute offert par la municipalité.

Guillaume Chantereau

TOURNOI DE PÉTANQUE

Le temps ne fut pas de la partie... 15 équipes présentes, 60 convives au déjeuner et arrêt pour cause de pluie à 15h.
Après remise des lots offert par la ferme de Laveau aux 3 vainqueurs, la recette d'environ 500 € de cette trop courte journée a été reversée à la fondation du patrimoine.!

Guillaume Chantereau

Certificats d'urbanisme (a) d'information :
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).
Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :
Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, …)

CUa 077.178.23.00011 : 40 rue Grande (Vente de la maison).
CUa 077.178.23.00012 : Lieudit Les Longs Réages (vente de terres).
CUa 077.178.23.00013 : 32 ter rue des Prés (Vente d'un terrain à bâtir).
CUa 077.178.23.00014 : Lieudits Les Bois des Gougeat, Le Bois de Cabrin, Les Vignes de Laveaux, Le Village (vente de terres).
CUa 077.178.23.00015 : 43 rue des Prés (vente de la maison).
CUb 077.178.23.00016 : rue de Montivier, division d'une parcelle en 5 lots (A à E) dont 4 terrains à bâtir.
CUa 077.178.24.00001 : Lieudit Les Bas de Fromonceaux (vente de terres agricoles).
CUa 077.178.24.00002 : rue de l'Église (Vente de terrain à bâtir).
CUa 077.178.24.00003 : Les Bas de Fromonceaux, Le Village de Faÿ , Les Degombares (vente de terres).
CUa 077.178.24.00004 : 11 rue de l'Ouche à Catherine (vente de la maison).
CUa 077.178.24.00005 : 32 quater rue des Prés (vente d'un terrain à bâtir).
CUa 077.178.24.00006 : 14 allée Suzanne de Bruc (vente d'un terrain à bâtir).
CUa 077.178.24.00007 : 9 Allée Suzanne de Bruc (Vente d'un terrain à bâtir).
CUb 077.178.24.00008 : rue Grande (implantation d'une maison individuelle d'habitation d'une surface de plancher de 120 m.
CUa 077.178.24.00009 : 13 rue des Roches (vente de la maison).
CUa 077.178.24.00010 : 47 bis rue Grande (vente d'un terrain à bâtir).
CUa 077.178.24.00011 : 10 allée Suzanne de Bruc (vente d'un terrain à bâtir).

Déclaration préalables
077.178.24.00001 : rénovation de la toiture sise 10 rue de l'Église.
077.178.24.00002 : installation d'un générateur photovoltaïque bi-axes sur mât en autoconsommation au lieudit La Défence.
077.178.24.00003 : clôture sise 7 ter rue de Montivier.
077.178.24.00004 : construction clôture et piscine sise 32 ter rue des Prés.
077.178.24.00005 : clôture sise 10 ter rue des Roches - Rejet tacite du dossier.
077.178.24.00006 : clôture sise 10 ter rue des Roches - Dossier retiré par le pétitionnaire.
077.178.24.00007 : installation de 12 panneaux photovoltaïques au 5 impasse de la Sapinière.
077.178.24.00008 : agrandissement de la maison sise 13 rue Grande - Dossier refusé en raison de l'obligation du recours à un architecte.
077.178.24.00009 : rénovation de la toiture et suppression d'une cheminée sise 13 rue de Montivier - Acceptation tacite.
077.178.24.00010 : installation de 16 panneaux photovoltaïques au 5 impasse de la Sapinière.
077.178.24.00011 : création d'une clôture sise 7 allée du Parc - Dossier en cours d'instruction.
077.178.24.00012 : extension-construction garage 10 ter rue des Roches.
077.178.24.00013 : division du terrain en vue d'une construction sise 54 rue Grande - Dossier refusé par l'Agence Routière Départementale.
077.178.24.00014 : clôture sise 8 allée Suzanne de Bruc - Dossier en cours d'instruction.
Permis d'Aménager :
077.178.24.00001 : détachement de 4 terrains à bâtir (lots A-B-C-D) destinés à l'implantation d'une maison individuelle d'une surface de plancher de 200 m² maxi. Lot E surplus réservé par le lotisseur. Les lots F et G, sous l'emprise du domaine public, seront rattachés au lot contigu ou abandonnés à la commune - Dossier en cours d'instruction.

Permis de Construire
077.178.23.00009 : construction d'une maison individuelle sise 14 allée Suzanne de Bruc.
077.178.24.00001 : construction d'une maison individuelle sise 9 allée Suzanne de Bruc.
077.178.24.00002 : construction d'une maison individuelle sise 8 A rue de Foljuif.
077.178.24.00003 : construction d'une maison individuelle sise 10 allée Suzanne de Bruc.
077.178.24.00004 : construction d'une maison individuelle sise 32 quater rue des Prés.
077.178.24.00005 : construction d'une maison individuelle sise 16 allée Suzanne de Bruc - Dossier en cours d'instruction.
077.178.24.00006 : agrandissement de la maison sise 13 rue Grande Dossier en cours d'instruction.
077.178.24.00007 : construction d'une maison individuelle sise 47 bis rue Grande - Dossier en cours d'instruction.

Permis de Construire modificatif
077.178.21.00012-M01 : évolution des modénatures des façades, ajout de 2 ouvertures sur façade nord, redimensionnement de 2 fenêtres sur façades est, suppression de 4 ouvertures et redimensionnement de 2 fenêtres sur façade ouest, redimensionnement de 2 fenêtres et ajout au droit des 2 casquettes d'une joue de part et d'autre pour la lumière sur façade sud, réalisation d'un vide sanitaire sise 3 allée Suzanne de Bruc - Le Clos Plessis-Bélière Dossier en cours d'instruction.

Déclaration d'Intention d'Aliéner
077.178.24.00001 : vente de la maison sise 43 rue des Prés.
077.178.24.00002 : vente de la maison sise 11 rue de l'Ouche à Catherine.
077.178.24.00003 : vente du terrain à bâtir sis 32 quater rue des Prés.
077.178.24.00004 : vente du terrain à bâtir sis 13 rue des Roches.
077.178.24.00005 : vente du terrain à bâtir sis 32 ter rue des Prés.

Convention de surveillance et d'intervention fonciere avec la safer
NO 77 23 3593 01 : donation biens immobiliers Lieudits Le Village – Les Ouches de Fay.
NO 77 23 3595 01 : donation biens immobiliers Lieudits Les Bas de Fromonceau.
NO 77 23 3658 01 : vente amiable biens immobiliers Lieudits Le Bois de Cabrin, Le Village, Les Bois des Gougeats, Les Vignes de Laveaux.
NO 77 23 3736 01 : vente amiable de biens immobiliers Lieudits rue des Prés.
NO 77 23 0380 01 : vente amiable de biens immobiliers Lieudits Les Ouches de Fay.
NO 77 24 0157 01 : vente amiable de biens immobiliers Lieudits La Butte et La Petite Butte.

ÉTAT CIVIL

> Nous ont rejoint
Milo CHANTEREAU le 12/01/2024
Giuliana FERREIRA le 25/03/2024

> Nous ont quittés
Daniel ADAM le 21/04/2024

> Se sont unis
Quentin DUPLESSIS
et Jordana SABA le 25/05/2024.
Chris JARNO
et Priscillia HASLOUIN
le 15/06/2024.

Horaires d'ouverture modifiés de la mairie et vacances

En raison d'une hospitalisation et de la convalescence de notre secrétaire Isabel, les horaires d'ouverture au public seront modifiés. Sa remplaçante recevra le **lundi, mardi de 16h à 17h30** et le **jeudi de 10h30 à 12h**. Le **mercredi**, la mairie reste **fermée** et le **vendredi**, seuls les élus pourront vous recevoir **sur rendez-vous**.

Fermée le 09/08
Permanences les 14/08 et 21/08.
Déménagement des locaux du 26 au 30 août.

besoin d'aide ?

Contacter la brigade de gendarmerie de Château-Landon pour vos démarches et questions dans le domaine Sécurité et défense, en particulier en cas de plainte afin de son traitement immédiat. 5 Rue André Gauquelin - 77570 Château-Landon
Tél. : 01 64 29 30 09 - Mail : https://www.contacterlagendarmerie.fr - Site internet : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr